



MAIRIE DE HOUX
(Eure et Loir)

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 18 juillet 2019, tenue en mairie à 20h30, sous la présidence de Jean-François PICHERY, maire

M. PICHERY Jean-François, Maire, Mmes : LEFRANC Nathalie, SIRDEY Françoise, MM : BRIAR Victor, CORBIN Jérôme, DUCOUROUBLE Jean-Luc, FOUQUET Jean-Luc, GIRARD Philippe, PARIS Philippe, ROGER Jean, ROGER Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BINOIS Cyril à M. CORBIN Jérôme

Excusé(s) : Mme THIERY Stéphanie, M. CHIBOIS Hervé

Invité(s) : Mme BEGUE ANGELIQUE

Renouvellement du contrat de location de la salle socioculturelle pour l'association "Les Mystères de L'Ouest» (adopté à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a renouvelé la convention de mise à disposition de la salle socioculturelle pour l'association LES MYSTERES DE L'OUEST - du 1er septembre 2019 au 31 juillet 2020. Il décide de fixer une redevance annuelle de 150€ payable en septembre 2019.

Convention relative à l'accueil et au transport des élèves au complexe aquatique pour l'apprentissage de la natation (adopté à l'unanimité)

La commune de Houx a intégré la communauté d'agglomération Chartres métropole à compter du 1^{er} janvier 2018. L'école de la commune a donc été intégrée au planning de natation scolaire à la rentrée 2018. Des élèves n'habitant pas l'une des communes du territoire de Chartres métropole sont scolarisés à Houx et bénéficient donc de l'apprentissage de la natation scolaire. Il convient donc de passer une convention entre Chartres métropole et la commune fixant les modalités d'organisation d'accueil et de transport à l'Odysée des élèves de ladite école pour l'apprentissage de la natation.

La convention est conclue pour une durée de 2 ans avec le contractant et prend effet au début de l'année scolaire 2017-2018 soit au 1^{er} septembre 2018 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020.

Convention de création, maintenance et hébergement de la plateforme de dématérialisation des marchés publics des communes (adopté à l'unanimité)

Une convention est signée avec la société INFO LOCAL qui propose une plateforme de dématérialisation des marchés publics des communes pour un montant de 150€ HT/ an.

Indemnité au comptable (adopté à l'unanimité)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur PAVY Pascal, Receveur, le taux de 50 % de l'indemnité de conseil pour l'année 2019, prévue par arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982. Soit une indemnité de 201.47 € Brut pour l'année 2019

Tarification étude contrôlée (adopté à l'unanimité)

Monsieur le Maire informe son conseil sur le besoin de fixer un tarif pour l'étude surveillée pour un montant de 25€ par enfant et par mois et application d'un tarif dégressif à partir du 2^{ème} enfant inscrit

Travaux de réparation de la toiture de la garderie

Des travaux de réparation de la toiture de la garderie seront réalisés par les agents communaux. Un devis des matériaux a été demandé à la société TSI pour un montant de 4.896,12 € TTC. Le conseil municipal va solliciter une demande de subvention.

Travaux de réparation de la toiture de l'église

Le toit de l'église a besoin d'être réparé. Sur les conseils de l'architecte M. Sémichon qui a réalisé la restauration de l'église. Un devis de prestation a été demandé à la société Valois Couverture pour un montant de 8.643,94 € TTC. Le conseil municipal va déposer une demande de subvention.

Validation de devis pour l'achat de nouveaux ordinateurs pour l'école (adopté à l'unanimité)

L'achat de 15 ordinateurs pour équiper l'école sera passé chez l'entreprise Centre Web Service pour un montant de 4.650 € HT. Une subvention de chartres métropole a été obtenu pour 50 % de la facture. Le montant restant à charge de la commune est de 2.235€ HT

2019-040 - Validation du devis pour l'achat de vidéo projecteur pour l'école (adopté à l'unanimité)

L'achat de VPI (Vidéo projecteur interactif) pour équiper les deux classes de l'école de Houx sera passé chez le fournisseur ERI pour un montant de 4.654 € HT. Une subvention de Chartres métropole a été obtenu à hauteur de 50 % du montant de la dépense. Le montant restant à charge de la commune est de 2.327 €. L'achat d'un deuxième tableau blanc est également fait pour un montant de 410€ HT.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,
Jean-François PICHERY